



PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE

Secrétariat Général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement

Correspondant : Joëlle FAVRE

Tél. 05.46.27.44.43

Fax. 05.46.27.46.16

joelle.favre@charente-maritime.gouv.fr

N° 183 DCAT/BE

La Rochelle, le

10 MARS 2020

Relevé de décisions
de la réunion conjointe
des deux comités consultatifs
de la réserve naturelle nationale
de la baie de l'Aiguillon
du 13 décembre 2019

MODIFICATIF AU RELEVÉ DE DÉCISIONS

A la demande de M. Régis Gallais, conservateur de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon (partie vendéenne) en date du 02 mars 2020, le relevé de décisions de la réunion conjointe des deux comités consultatifs de la réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon du 13 décembre 2019 est modifié et complété comme suit (les modifications sont mentionnées en caractères gras) :

« Madame la sous-Préfète rappelle que les trois mots clés pour une réussite du processus sont : Réflexion, Concertation, Anticipation. »

Il sera mis en place un groupe de travail sur la conservation et la gestion des mizottes.»

« La partie surveillance et police de la nature est présentée par M. Gallais. De nombreux problèmes de pêche à pied sont à noter sur la Pointe de l'Aiguillon, ainsi que des problèmes avec des photographes naturalistes qui ne restent pas sur les cheminements.

- **Faire un état des lieux sur les différentes pratiques de pêche en général sur la réserve et envisager les évolutions nécessaires.**
- **Etablir une politique pénale concernant la pratique de la pêche à pied avec les parquets.**

.../...

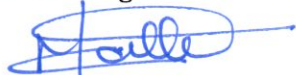
« Puis, M. Gallais explique quels sont les différents travaux à réaliser sur les digues avec un focus sur la digue de la Prée Mizottière et de l'observatoire avifaune.

Conformément à la réglementation en vigueur, M. Gallais requiert l'avis formel des membres des deux comités consultatifs pour :

- la réalisation de la digue de dépoldérisation sur le site de la Prée Mizottière : un avis favorable est émis, à l'unanimité des voix exprimées, par les membres des deux comités consultatifs ;

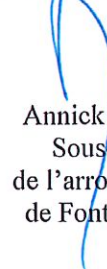
- la réalisation des travaux de digue seconde (SMVSA) aux abords de la réserve : avis favorable est émis, à l'unanimité des voix exprimées, par les membres des deux comités consultatifs au vue des mesures d'évitement prises en concertation avec la RNN. »

La Présidente
pour la partie charentaise-maritime
de la réserve naturelle nationale
de la baie de l'Aiguillon



Catherine MALLET,
Chef du bureau
de l'environnement

La Présidente
pour la partie vendéenne
de la réserve naturelle nationale
de la baie de l'Aiguillon



Annick PAQUET,
Sous-Préfète
de l'arrondissement
de Fontenay-le-Comte